

APPENDICE «FEMM-21»

(TRADUCTION)

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU SOUS-COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LA CONDITION FÉMININE SUJET : LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Le 15 avril 1991, nous avons eu l'honneur de recevoir le rapport de la Commission d'enquête sur la violence faite aux femmes, intitulé "La violence faite aux femmes : un problème de société". Ce rapport est le fruit de consultations (par exemple la Commission d'enquête sur la violence faite aux femmes) et d'autres sources d'information. Les statistiques indiquent que la violence faite aux femmes est un problème de société qui a des conséquences graves. Les femmes victimes de violence subissent des traumatismes physiques, psychologiques et sociaux. Elles sont souvent isolées et ont du mal à accéder à des services adéquats. Les centres d'aide jouent un rôle crucial dans la prise en charge de ces femmes et dans leur réinsertion sociale. Il est essentiel de continuer à améliorer les services offerts et de sensibiliser le grand public à ce problème.

LE REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES LUTTES
CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL

NOUS DEVONS FAIRE EN SORTIE QU'UN JOUR, PLUS
AUCUNE FEMME N'AIT À CRAINRE POUR SA SECURITE
ET SON INTEGRITE.

Le Comité régional de coordination d'Ottawa-Carleton
contre la violence faite aux femmes

Le 15 avril 1991

Les centres d'aide du Québec portent des luttes et actions communes. C'est pourquoi, en 1979, le Regroupement québécois des CALACS a été fondé. Ainsi, nous avons pu mettre un terme à l'isolement des centres, créer une force qui entraîne une remise en question de notre société et faire entendre la voix des femmes agressées sexuellement.

Le Regroupement poursuit trois objectifs : fournir un lieu d'échange et de formation pour les centres d'aide, mobiliser les individus et les groupes dans la lutte contre la violence faite aux femmes et susciter les changements sociaux, législatifs et politiques.